



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 juin 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 06 17 -03- ASSOCIATIONS - Subvention 2024 à la
MJC de Vaugneray dans le cadre de la convention territoriale globale

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/06/2024
En exercice :	33	
Présents :	25	Affichage de la convocation : 11/06/2024
Pouvoirs :	06	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 21/06/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolar CHAREYRE, Chantal ROCHE, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Ré GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUM Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à M Roland BADOIL Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à Mme Fatima FERNI M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON M Christian NEUVILLE		

M Sylvain BARCET est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire rappelle les actions de la Maison des jeunes et de la culture de VAUGNERAY sur la commune :

- Renforcer le lien social par des actions avec les habitants, et notamment les jeunes, les associations, les collectivités territoriales.
- Organiser, encourager, coordonner des activités communautaires, récréatives, sociales et culturelles, offrant ainsi à la population toute entière, de l'enfance au 3ème âge, la possibilité du développement de leur personnalité et de leur épanouissement. Ces actions s'adressent à tous.
- Favoriser la formation des élus associatifs et des bénévoles.
- Développer la pratique de toutes les solidarités.
- L'épanouissement de la personne par l'accès à l'éducation et à la culture.
- La rencontre avec les autres et l'insertion sociale.
- La réhabilitation du débat public.
- L'expression de la citoyenneté pour participer à la construction d'une société plus solidaire et tolérante.

Dans le cadre de la convention territoriale globale, la MJC assure notamment l'animation du secteur jeunesse et l'animation du cyber espace. Il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 52 791 €.

Coût du poste à ½ temps de l'animateur (animation globale) :	23 264
Coût du poste de l'animateur (animateur jeunes) :	35 575
Fonctionnement du Cyber Espace (contrats et entretien) :	1 050
Bonus territorial CAF	- 7 098
Total	52 791

(pour mémoire la subvention en 2023 était de 51 677 €)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de partenariat entre l'USOL, la commune de Brindas et la commune de Vaugneray

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

Mme Sandrine ARNAUD sort de la salle et ne prend pas part au vote

29 suffrages exprimés :

29 voix Pour, 1 Abstention

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DÉCIDE d'accorder une subvention de 52 791 € à la MJC dans le cadre de la convention territoriale globale.

DIT QUE ces subventions seront mandatées au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2024

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
22.06.24
et de la publication en mairie le
22.06.24

Le secrétaire
Sylvain BARCET

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN





Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2024 06 17 -03 ASSOCIATIONS- Subvention 2024 à la
MJC de Vaugneray dans le cadre de la convention territoriale globale

Date de décision: 17/06/2024

Date de réception de l'accusé 22/06/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 2024061703_03

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240617-2024061703_03-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5 .3

Finances locales

Subventions

Subventions accordées à des associations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : delib 3.pdf (99_DE-069-200047785-20240617-2024061703_03-DE-1-1_1.pdf)